

COMMUNE de LION-sur-MER (14780)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq février, à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique REGEARD.

Date de la convocation : 20 février 2019
Nombre de membres en exercice : 13
Présents : 12 Dominique REGEARD, Eva SIX-BOUVIER, Alain ROUSSEAU, François DAMIENS, Patricia ROSALIE, Franck PARDILLOS, Muriel LEMONNIER, Patrice CRETEL, Isabelle MUSSIO, Magali GILMAS, Thierry DODARD, Michele DI PAOLA,
Votants : 13 Françoise HOSTALIER donne pouvoir à Eva SIX-BOUVIER
Absent : 1 Françoise HOSTALIER
Secrétaire de séance : Patricia ROSALIE

1- Démission des deuxième, troisième, quatrième et cinquième adjoints - Election d'un nouvel adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-7 et L2122-10 ;

Vu la délibération du 16 décembre 2016 fixant à cinq le nombre d'adjoints ;

Vu l'élection de cinq adjoints lors du conseil municipal du 16 décembre 2016 : Mr DUPAYS Patrick, 2^e adjoint, Mme BAGLIN Annie, 3^e adjointe, Mr LAMY Philippe, 4^e adjoint et Mr LESIEUX Yves, 5^e adjoint.

Considérant que par courriers reçus en mairie le 8 janvier 2019, également adressés au Préfet du Calvados, Mr DUPAYS Patrick, 2^e adjoint, Mme BAGLIN Annie, 3^e adjointe, Mr LAMY Philippe, 4^e adjoint et Mr LESIEUX Yves, 5^e adjoint font part de leur souhait de démissionner de leur poste d'adjoint et de leur poste de conseiller municipal.

Vu l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Il est demandé au conseil municipal qu'il décide de procéder au remplacement d'un adjoint démissionnaire.

Il est précisé que l'adjoint à désigner occupera le 5^e rang, soit 5^{ème} adjoint,

Un appel à candidature et des élections à bulletins secrets sont organisés lors de cette assemblée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 6

A obtenu :

– Monsieur Franck PARDILLOS, huit (8) voix

- **Monsieur Franck PARDILLOS**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé cinquième adjoint au maire. L'intéressé a déclaré accepter exercer ces fonctions.

Tableau du conseil municipal

Considérant que par courrier reçu en mairie le 31 décembre 2018, Mme VAUTIER Catherine fait part de son souhait de démissionner de son poste de

conseillère municipale ;

Considérant que par courriers reçus en mairie le 8 janvier 2019, Mr ALLIET Patrick, Mr GILLES Jean-Marc et Mme FEE Sylvie font part de leur souhait de démissionner de leur poste de conseiller municipal ;

Considérant que par courrier reçu en mairie le 11 janvier 2019, Mme VAGLIO Françoise fait part de son souhait de démissionner de son poste de conseillère municipale ;

Considérant que par courriers reçu en mairie le 8 janvier 2019, également adressés au Préfet du Calvados, Mr DUPAYS Patrick, 2^e adjoint, Mme BAGLIN Annie, 3^e adjointe, Mr LAMY Philippe, 4^e adjoint et Mr LESIEUX Yves, 5^e adjoint font part de leur souhait de démissionner de leur poste d'adjoint et de leur poste de conseiller municipal, démissions acceptées par Monsieur le Préfet du Calvados le 14 janvier 2019.

Considérant que Monsieur SOHIER Alain et Mme LAURENT Annie, suivants immédiats sur la liste « Réussir ensemble », appelés à siéger par courriers transmis le 15 janvier 2019, font part de leur souhait de démissionner de leur poste de conseiller municipal, par courriers reçus respectivement les 21 et 23 janvier 2019 ;

Considérant l'élection du cinquième adjoint lors de ce conseil municipal ;

Effectif légal du conseil municipal...19 / Nombre de membres en exercice... 13

Commune de LION SUR MER

Fonction (1)	Qualité (M. ou Mme)	Nom et prénom	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
Maire	Mr	REGARD Dominique	26/01/1965	16/12/2016	14
Première adjointe	Mme	SIX-BOUVIER Eva	29/04/1981	16/12/2016	14
Deuxième adjoint	Mr	ROUSSEAU Alain	28/06/1946	28/01/2019	8
Troisième adjoint	Mr	DAMIENS François	15/06/1975	04/02/2019	8
Quatrième adjointe	Mme	ROSALIE Patricia	27/12/1958	18/02/2019	8
Cinquième adjoint	Mr	PARDILLOS Franck	04/08/1971	25/02/2019	8
Conseiller	Mme	LEMONNIER Muriel	21/02/1978	11/12/2016	487
Conseiller	Mme	HOSTALIER Françoise	31/03/1952	11/12/2016	487
Conseiller	Mr	CRETEL Patrice	12/01/1958	11/12/2016	389
Conseiller	Mme	MUSSIO Isabelle	30/10/1965	11/12/2016	389
Conseiller	Mme	GILMAS Magali	30/03/1971	11/12/2016	389
Conseiller	Mr	DODARD Thierry	18/04/1956	11/12/2016	226
Conseiller	Mr	DI PAOLA Michele	13/05/1951	11/12/2016	226

2- Désignation du représentant suppléant de la commune au sein du SYVEDAC (syndicat pour la valorisation et l'élimination des déchets ménagers de l'agglomération caennaise)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué suppléant suite à la démission de Madame Françoise VAGLIO de son poste de conseillère municipale ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués mais que le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix pour) a accepté le vote à main levée.

Il convient de procéder à l'élection du délégué suppléant.

Candidat suppléant:

- Monsieur Alain ROUSSEAU

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (2 abstentions, 11 voix pour) décide qu'il:

- DESIGNER le délégué suppléant suivant : Monsieur Alain ROUSSEAU.

Et transmet cette délibération au président du SYVEDAC

3- CU CAEN LA MER NORMANDIE – Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) - Transfert de charges suite à la création de la communauté urbaine au 1er janvier 2017 – Correction erreur matérielle sur le montant des charges transférées en voirie pour la commune d’AUTHIE

En date du 22 janvier 2019, la CLECT de CAEN LA MER a décidé du montant des charges nettes transférées dans le domaine présenté en titre.

En application de l’article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI), le président de CAEN LA MER notifie la présente décision.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l’unanimité des suffrages exprimés (13 voix pour) décide qu’il:

- APPROUVE la décision prise par la CLECT en ce qui concerne le transfert de charges - Correction erreur matérielle sur le montant des charges transférées en voirie pour la commune d’AUTHIE.

4- BUDGET COMMUNE 2019 - Admissions en non valeurs

Vu l’état des présentations et admissions en non valeurs transmis par la Trésorerie d’Ouistreham ;
Considérant l’impossibilité pour le comptable de procéder au recouvrement des titres de recettes ;
Entendu l’exposé de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l’unanimité des suffrages exprimés (13 voix pour) décide :

- D'ADMETTRE en non-valeur, pour un total de 25.30 € le titre joint en annexe :
- CHARGE le maire d’émettre un mandat à l’article 6541.

5- Résidence des Falaises – Lot de tombola – Fête du Neckar à KIEBINGEN – Une semaine de location offerte

Dans le cadre du jumelage avec la commune de Kiebingen, l’association LION-KIEBINGEN organisera une tombola lors de son déplacement à la fête du Neckar. L’association souhaiterait proposer un lot constitué d’une semaine d’hébergement gratuite dans un bungalow à la résidence des Falaises.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l’unanimité (13 voix pour) décide qu’il:

- autorise la mise en œuvre de ce lot de tombola présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

6- Affaires diverses

- Aucune question.

Fin de la séance à 19h18.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

SIGNATURES

<u>D. REGEARD</u>	<u>E. SIX-BOUVIER</u>	<u>A. ROUSSEAU</u>	<u>P. ROSALIE</u>
<u>M. LEMONNIER</u>	<u>F. PARDILLOS</u>	<u>F. HOSTALIER</u>	<u>F. DAMIENS</u>
<u>P. CRETEL</u>	<u>I. MUSSIO</u>	<u>M. GILMAS</u>	<u>T. DODARD</u>
<u>M. DI PAOLA</u>			